

## GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN

### COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

#### MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2019/12125]

**20 MARS 2019.** — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française remplaçant l'annexe à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2018 arrêtant la liste des fonctions touchées par la pénurie pour l'année scolaire 2018-2019 en distinguant les fonctions en pénurie sévère

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'article 39, alinéa 2, 8°, du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française;

Vu les articles 2 et 4 du décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2018 arrêtant la liste des fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2018-2019;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 24 janvier 2019;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 13 février 2019;

Vu la proposition de la Commission interréseaux des titres de capacité du 6 février 2019;

Vu le protocole de négociation du 26 février 2019 Comité de secteur IX, du Comité des Services publics provinciaux et locaux, section II, et du Comité de négociation pour les statuts des personnels de l'enseignement libre subventionné;

Vu le protocole de négociation du 26 février 2019 du Comité de concertation entre le Gouvernement de la Communauté française et les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux subventionnés reconnus par le Gouvernement;

Vu la demande d'avis dans un délai de 30 jours, adressée au Conseil d'Etat le 18 février 2019, en application de l'article 84, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant l'absence de communication de l'avis dans ce délai;

Vu l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Vu le « test genre » du 11 janvier 2019 établit en application de l'article 4, alinéa 2, 1<sup>o</sup>, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education et du Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** L'annexe au présent arrêté remplace l'annexe 1<sup>re</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2018 arrêtant la liste des fonctions touchées par la pénurie pour l'année scolaire 2018-2019, en y distinguant les fonctions en pénurie sévère.

**Art. 2.** Le présent arrêté entre en application le 1<sup>er</sup> mars 2019 et est sans effet sur l'organisation des années scolaires 2019-2020 et suivantes.

**Art. 3.** Les Ministres ayant l'enseignement obligatoire et l'enseignement de promotion sociale dans leurs attributions sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 20 mars 2019.

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des Chances et des Droits des Femmes,  
R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale,  
de la Recherche et des Médias,  
J.-Cl. MARCOURT

La Ministre de l'Education,  
M.-M. SCHYNS

Annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 2019 définissant les fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2018-2019 en distinguant les fonctions en pénurie sévère

## PARTIE 1 : Fonctions en pénurie

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion.

### Fondamental

Instituteur maternel  
Instituteur primaire  
Maître de Philosophie et Citoyenneté  
Maître de Religion islamique  
Maître de seconde langue : anglais  
Maître de seconde langue : néerlandais  
Maître de seconde langue : allemand

### Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

#### Domaine de la musique

Professeur de formation musicale  
Professeur de formation instrumentale, d'instruments classiques pour chacune des spécialités suivantes : «Percussion, Guitare et guitare d'accompagnement»

#### Domaine de la danse

Professeur de danse classique  
Professeur de danse contemporaine  
Professeur de danse jazz

<b>Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur Cours Généraux (CG)</b>	<b>Cours techniques (CT)</b>	<b>Pratique professionnelle (PP)</b>
CG Anglais DI	CT Arts graphiques au DI	PP Adaptation professionnelle bois au DI
CG Education musicale DI	CT Bois au DI	PP Adaptation professionnelle cuisine au DI
CG Education physique au DI	CT Boucherie-charcuterie au DI	PP Adaptation professionnelle horticulture au DI
CG Education plastique DI	CT Boulangerie-pâtisserie au DI	PP Armurerie au DI
CG Formation générale de base DI	CT Cariste au DI	PP Bio-esthétique au DI
CG Français DI	CT Chauffage au DI	PP Bois au DI
CG Français langue étrangère au DI	CT Coiffure au DI	PP Boucherie-charcuterie au DI
CG Géographie DI	CT Construction au DI	PP Boulangerie-pâtisserie au DI
CG Histoire au DI	CT Couverture au DI	PP Carieste au DI
CG Japonais au DI	CT Cuisine de restauration au DI	PP Carrelage au DI
CG Langue des signes au DI	CT Cuisine familiale au DI	PP Carrosserie au DI
CG Mathématiques au DI	CT Economie sociale et familiale au DI	PP Chauffage au DI
CG Néerlandais au DI	CT Education technologique au DI	PP Chocolaterie-confiserie au DI
CG philosophie et citoyenneté DI	CT Electricité DI	PP Coiffure au DI
CG Sciences DI	CT Electricité et électronique de l'automobile au DI	PP Confection au DI
CG Sciences humaines DI	CT Electromécanique au DI	PP Construction au DI
CG Sciences sociales au DI	CT Horticulture au DI	PP Couverture au DI
CG Suédois au DI	CT Infographie au DI	PP Cuisine de collectivités au DI
MOR Morale DI	CT Informatique au DI	PP Cuisine de restauration au DI
REL Religion catholique DI	CT Législation gardiennage au DI	PP Cuisine familiale au DI
	CT Mécanique automobile au DI	PP Economie sociale et familiale au DI
	CT Mécanique industrielle au DI	PP Education gestuelle DI
	CT Secrétariat - bureautique DI	PP Électricité au DI
	CT Service en salle au DI	PP Électricité et électronique de l'automobile au DI
	CT Soudage - constructions métalliques au DI	PP Equitation au DI
	CT Vente au DI	PP Ferromerie au DI
		PP Gros-œuvre au DI
		PP Horticulture au DI

<b>Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur Cours Généraux (CG)</b>	<b>Cours techniques (CT)</b>	<b>Pratique professionnelle (PP)</b>
CG Anglais DS	CT Armurerie au DS	PP Bio-esthétique au DS
CG Chinois au DS	CT Arts graphiques au DS	PP Boucherie-charcuterie au DS
CG Education physique au DS	CT Boucherie-charcuterie au DS	PP Boulangerie-pâtisserie au DS
CG Géographie au DS	CT Boulangerie-pâtisserie au DS	PP Carrosserie au DS
CG Grec ancien DI/DS	CT Chauffage au DS	PP Chauffage au DS
CG Histoire au DS	CT Climatisation au DS	PP Climatisation au DS
CG Latin DI/DS	CT Coiffure au DS	PP Coiffure au DS
CG Mathématiques DS	CT Communication au DS	PP Conducteur autobus - car au DS
CG Néerlandais DS	CT Comptabilité au DS	PP Conducteur poids lourds au DS
CG Philosophie au DS	CT Conducteur autobus - car au DS	PP Confection au DS
CG philosophie et citoyenneté DS	CT Conducteur poids lourds au DS	PP Construction au DS
CG Physique au DS	CT Confection au DS	PP Couverture au DS
CG Sciences DS	CT Construction au DS	PP Cuisine de collectivités au DS
CG Sciences économiques au DS	CT Cours commerciaux au DS	PP Cuisine de restauration au DS
CG Sciences sociales DS	CT Couverture au DS	PP Ebénisterie au DS
MOR morale au DS	CT Cuisine de collectivités au DS	PP Economie sociale et familiale DS

CG Allemand au DS	PP Electricité au DS
CG Anglais au DS	PP Electricité et électronique de l'automobile au DS
CG Espagnol au DS	PP Electromécanique au DS
CG Français au DS	PP Elevage au DS
CG Français langue étrangère au DS	PP Engins de chantier au DS
CG Géographie au DS	PP Equitation au DS
CG Néerlandais au DS	PP Grimeur-élagueur au DS
CG Sciences sociales au DS	PP Gros-œuvre au DS
CT Cuisine de restauration au DS	PP Horticulture au DS
CT Cuisine familiale au DS	PP Installations sanitaires DS
CT Dessin technique assisté par ordinateur au DS	PP Mécanique agricole, horticole et sylvicole DS
CT Droit au DS	PP Mécanique automobile au DS
CT Economie sociale et familiale au DS	PP Mécanique industrielle au DS
CT Electricité au DS	PP Menuiserie au DS
CT Electricité et électronique de l'automobile au DS	PP Pédicurie médicale au DS
CT Etalage au DS	PP Peinture - Revêtements murs et sols au DS
CT Gardiennage DS	PP Plafonnage au DS
CT Infographie au DS	PP Plastiques industriels au DS
CT Informatique au DS	PP Sciences infirmières au DS
CT Installations sanitaires au DS	PP Service en salle au DS
CT Mécanique automobile au DS	PP Soins animaliers au DS
CT Mécanique industrielle au DS	PP Soins infirmiers au DS
CT Menuiserie au DS	PP Soudage - constructions métalliques au DS
CT Génologie au DS	PP Techniques éducatives au DS
CT Optique au DS	
CT Pavage au DS	
CT Pédicurie médicale au DS	
CT Peinture - Revêtements murs et sols au DS	
CT Plastiques industriels au DS	
CT Prévention au DS	
CT Psychologie au DS	
CT Publicité au DS	
CT Sciences infirmières au DS	
CT Secrétariat-bureau tique au DS	
CT Soins animaliers au DS	
CT Soins aux personnes au DS	
CT Soins infirmiers au DS	
CT Sommellerie-Œnologie au DS	
CT Soudage - constructions métalliques au DS	
CT Techniques d'esquive au DS	
CT Techniques éducatives DS	
CT Tourisme au DS	
CT Vente au DS	

**Personnel non chargé de cours**

Accompagnateur CEFA  
 Educateur  
 Educateur d'internat  
 Puériculteur/trice

**PARTIE 2 : Fonctions en pénurie sévère**

La présente liste vise les fonctions en pénurie sévère en immersion et hors-immersion.

**Fondamental**

Instituteur primaire  
 Maître de Philosophie et Citoyenneté  
 Maître de seconde langue : néerlandais

<b>Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur Cours Généraux (CG)</b>	<b>Cours techniques (CT)</b>	<b>Pratique professionnelle (PP)</b>
CG Anglais au DI CG Education musicale au DI CG Education plastique au DI CG Français au DI CG Géographie au DI CG Mathématiques au DI CG Néerlandais au DI CG philosophie et citoyenneté au DI CG Sciences au DI CG Sciences humaines au DI CG Sciences sociales au DI REL Religion catholique au DI	CT Arts graphiques au DI CT Bois au DI CT Boulangerie-pâtisserie au DI CT Construction au DI CT Cuisine de restauration au DI CT Economie sociale et familiale au DI CT Education technologique au DI CT Electricité au DI CT Electromécanique au DI CT Mécanique automobile au DI CT Mécanique industrielle au DI CT Secrétariat – bureautique au DI CT Service en salle au DI	PP Adaptation professionnelle horticulture au DI PP Bois au DI PP Boulangerie-pâtisserie au DI PP Cariste au DI PP Carrelage au DI PP Carrosserie au DI PP Chauffage au DI PP Confection au DI PP Construction au DI PP Couverture au DI PP Cuisine de collectivités au DI PP Cuisine de restauration au DI PP Cuisine familiale au DI

<b>Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur</b>	<b>Cours techniques (CT)</b>	<b>Pratique professionnelle (PP)</b>
CT Soudage - constructions métalliques au DS	CT Armurerie au DS CT Boulangerie-pâtisserie au DS CT Chauffage au DS CT Coiffure au DS CT Construction au DS CT Cuisine de restauration au DS CT Economie sociale et familiale au DS CT Electricité au DS CT Electricité et électronique de l'automobile au DS CT Gardiennage au DS CT Informatique au DS CT Mécanique automobile au DS CT Mécanique industrielle au DS CT Menuiserie au DS CT Pédicurie médicale au DS	PP Bio-esthétique au DS PP Boucherie-charcuterie au DS PP Boulangerie-pâtisserie au DS PP Chauffage au DS PP Coiffure au DS PP Conducteur autobus - car au DS PP Conducteur poids lourds au DS PP Construction au DS PP Cuisine de restauration au DS PP Economie sociale et familiale au DS PP Electricité au DS PP Electricité et électronique de l'automobile au DS PP Equitation au DS PP Gros-œuvre au DS PP Installations sanitaires au DS PP Mécanique automobile au DS
PP Economie sociale et familiale au DI		
PP Electricité au DI		
PP Gros-œuvre au DI		
PP Horticulture au DI		
PP Installations sanitaires au DI		
PP Mécanique automobile au DI		
PP Mécanique industrielle au DI		
PP Pavage au DI		
PP Peinture - Revêtements murs et sols au DI		
PP Plafonnage au DI		
PP Service en salle au DI		
PP Soudage - constructions métalliques au DI		

CT Prévention au DS	PP Menuiserie au DS
CT Secrétariat - bureautique au DS	PP Pédiatrie médicale au DS
CT Soins infirmiers au DS	PP Peinture - Revêtements murs et sols au DS
CT Sommellerie-Œnologie au DS	PP Service en salle au DS
CT Soudage - constructions métalliques au DS	PP Soins infirmiers au DS
CT Vente au DS	PP Soudage - constructions métalliques au DS

### **Personnel non changé de cours**

Accompagnateur CEEFA  
Educateur

**Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 2019 définissant les fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2018-2019 en distinguant les fonctions en pénurie sévère.**

Bruxelles, le 20 mars 2019.

**Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,**

**R. DEMOTTE**

**Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,**

**J.-CL. MARCOURT**

**La Ministre de l'Education,**

**M.-M. SCHYNS**

## VERTALING

## MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2019/12125]

**20 MAART 2019.** — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap houdende wijziging van het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 12 september 2018 tot vaststelling van de lijst van de schaarste-ambten voor het schooljaar 2018-2019, met een onderscheiding van de ambten die een hevige schaarste kennen

De Regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op het decreet van 11 april 2014 tot regeling van de bekwaamheidsbewijzen en ambten in het door de Franse Gemeenschap georganiseerde of gesubsidieerde basis- en secundair onderwijs, artikel 39, tweede lid, 8°;

Gelet op het decreet van 12 mei 2004 betreffende de bepaling van schaarste en sommige commissies in het door de Franse Gemeenschap georganiseerde of gesubsidieerde onderwijs, de artikelen 2 en 4;

Gelet op het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 12 september 2018 tot vaststelling van de lijst van de schaarste-ambten voor het schooljaar 2018-2019;

Gelet op het advies van de Inspectie van Financiën, gegeven op 24 januari 2019;

Gelet op de akkoordbevinding van de Minister van Begroting van 13 februari 2019;

Gelet op het voorstel van de Netoverschrijdende commissie voor bekwaamheidsbewijzen van 6 februari 2019;

Gelet op het onderhandelingsprotocol van 26 februari 2019 van het Comité van sector IX, van het comité voor de provinciale en plaatselijke overheidsdiensten, afdeling II, en van het onderhandelingscomité voor de statuten van het personeel van het vrij gesubsidieerd onderwijs;

Gelet op het onderhandelingsprotocol van 26 februari 2019 van het Overlegcomité tussen de Regering van de Franse Gemeenschap en de vertegenwoordigings- en coördinatieorganen van de inrichtende machten van het onderwijs en de door de Regering erkende gesubsidieerde psycho-medisch-sociale centra;

Gelet op de aanvraag om advies binnen een termijn van 30 dagen, geadresseerd aan de Raad van State op 18 februari 2019, met toepassing van artikel 84, § 1, eerste lid 2°, van de wetten op de Raad van State, gecoördineerd op 12 januari 1973;

Gelet op het gebrek aan mededeling van het advies binnen deze termijn;

Gelet op artikel 84, § 4, tweede lid, van de wetten op de Raad van State, gecoördineerd op 12 januari 1973;

Gelet op de « gendertest » van 11 januari 2019 uitgevoerd met toepassing van artikel 4, tweede lid, 1°, van het decreet van 7 januari 2016 houdende integratie van de genderdimensie in het geheel van de beleidslijnen van de Franse Gemeenschap;

Op de voordracht van de Minister van Onderwijs en van de Minister van Onderwijs voor sociale promotie;

Na beraadslaging,

Besluit :

**Artikel 1.** De bijlage bij dit besluit vervangt bijlage 1 bij het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 12 september 2018 tot vaststelling van de lijst van de schaarste-ambten voor het schooljaar 2018-2019, met een onderscheiding van de ambten die een hevige schaarste kennen.

**Art. 2.** Dit besluit treedt in werking op 1 maart 2019 en heeft geen uitwerking op de organisatie van de schooljaren 2019-2020 en volgende.

**Art. 3.** De Ministers van Leerplichtonderwijs en van Onderwijs voor sociale promotie worden, ieder wat hem betreft, belast met de uitvoering van dit besluit.

Brussel, 20 maart 2019.

De Minister-President,  
R. DEMOTTE

De Minister van Onderwijs,  
M.-M. SCHYNS

De Minister van Onderwijs voor sociale promotie, Jeugd, Vrouwenrechten en Gelijke kansen,  
I. SIMONIS